FORMATION EN ALTERNANCE
2022 - 2023

BACHELOR IN MANAGEMENT 3e ANNÉE EN APPRENTISSAGE

Formation post-Bac +2
Diplôme visé Bac+3
Campus Dijon ou Lyon

BSB
BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS

DIJON
LYON
PARIS

BAC +3
BACHELOR IN MANAGEMENT

ÉTUDIANTS EN 3E ANNÉE

DIPLÔME VISE BAC +3

- Business et négociation
- Marketing et innovation
- Gestion, droit, finance et management

LA FORMATION

- Intitulé du diplôme préparé : diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international de l'École Supérieure de Commerce de Dijon-Bourgogne
- Titre Visé (Bac+3 - Niveau 6)
- Durée de la formation initiale : 3 ans
- Durée de l'apprentissage : 1 an (en 3e et dernière année du cycle de formation)
- Code diplôme : 26031013
- Fiche RNCP : 35244

L'ALTERNANCE

- Type de contrat : apprentissage
- Lieux de formation : - Campus DIJON - 29 rue Sambin - 21000 Dijon
  - Campus LYON - 37 rue Saint Romain - 69008 Lyon
- Spécialisation : Business Développement
- Date de début de formation : 19 septembre 2022
- Date de fin de formation : - 4 juillet 2023 (calendrier de formation les lundis et mardis)
  - ou 7 juillet 2023 (calendrier de formation les jeudis et vendredis)

  Nota : l'entreprise et l'apprenti peuvent choisir le calendrier qui leur correspond le mieux.
  Toutefois, la confirmation du calendrier reste soumise à la validation de BSB (en fonction du nombre de places disponibles).
- Alternance : apprentissage effectué durant la 3e et dernière année du cycle de formation
  - Possibilité de débuter le contrat d'apprentissage au plus tôt le 18 juillet 2022 (sous réserve de remplir les conditions d'accès : validation 2e année Bachelor ou diplomation Bac+2)
  - Possibilité de maintenir le contrat 2 mois maximum après le dernier jour de formation
- Durée de la formation : 490 heures
- Frais de formation : 7 500 euros

DURÉE ET RYTHME DE L'ALTERNANCE

	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août
3e année du cycle de formation		Alternance : 2 jours École (les lundis et mardis ou les jeudis et vendredis selon calendrier) / 3 jours Entreprise de septembre 2022 à juillet 2023										100 % Entreprise jusqu'à la fin du contrat

+ POUR L'ENTREPRISE

- **Recourir aux compétences en Management** de nos étudiants
- **Former l'alternant** aux métiers et à la culture d'entreprise dans le cadre d'un pré-recrutement
- **S'appuyer sur des étudiants bien préparés** en techniques du management, en langues étrangères et en culture internationale
- **Bénéficier de la valeur ajoutée** que procure l'immersion longue d'un alternant en entreprise

+ POUR L'ÉTUDIANT

- **Construire son projet et acquérir une expérience professionnelle significative en entreprise**
- **Professionnaliser son enseignement** en intégrant une formation métier
- **Être un salarié à part entière** bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée avec une rémunération et une prise en charge du coût de formation
- **Bénéficier de la possibilité d'une embauche** en fin de contrat

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
(JUSQU'À 29 ANS)

COÛT POUR L'ENTREPRISE

- Versement du salaire à l'apprenti basé sur un pourcentage du SMIC (ou application du salaire minimum conventionnel si celui-ci est plus avantageux) en fonction de l'âge et de l'année du cycle de formation.
  La grille de rémunération brute minimale est la suivante :

	De 18 à 20 ans % SMIC	De 21 à 25 ans % SMIC	26 ans et plus % SMIC
3e année	67 %	78 %	100 %

- Nota :
  - L'apprentissage s'effectuant sur la 3e et dernière année du cycle de formation Bachelor in Management, l'article D6222-28-1 peut s'appliquer.
  - En cas de succession de contrats d'apprentissage sur un diplôme d'un niveau supérieur : maintien du niveau antérieur de rémunération.

Votre OPCO est votre conseiller privilégié pour valider la rémunération de votre apprenti.

- Les frais de formation :
  Les frais de formation sont d'un montant de 7 500 €.
  La prise en charge des frais de formation dépend du niveau de prise en charge défini par la branche professionnelle à laquelle est rattachée l'entreprise.
  Pour connaître le niveau de prise charge qui lui est attribué, l'employeur doit se rapprocher de son OPCO (Opérateur de compétences).
  La partie éventuellement non financée par l'OPCO restera à la charge de l'entreprise.
  Pour connaître le niveau de prise en charge, l'employeur muni de son IDCC (identifiant de convention collective), peut se connecter sur :
  francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Prise en charge des dépenses de formation selon l'OPCO de votre entreprise sur la base d'un un coût contrat annuel. Le forfait couvre tout ou partie des dépenses liées à la formation.
- Bénéfice de la réduction générale de charges patronales (ex réduction Fillon).
- Absence d'indemnité de précarité à la fin du contrat au titre de CDD.

AVANTAGES POUR L'ÉTUDIANT

- Exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage dans la limite de 79 % du SMIC.
- Rémunération non imposable dans la limite du SMIC annuel.

Retrouver le détail des informations sur les conditions à l'embauche d'un apprenti :
travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/ formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage

AIDE À L'EMBAUCHE D'ALTERNANTS

Une aide exceptionnelle peut vous être accordée **jusqu'au 30 juin 2022**, sous certaines conditions, si vous recrutez un apprenti :

Aide financière de **8 000 euros** pour l'embauche d'un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus).

À quels employeurs s'adresse l'aide exceptionnelle ?
- aux entreprises de moins de 250 salariés, sans condition.
- aux entreprises de 250 salariés et plus (sous réserve de remplir les conditions applicables).

*Information à la date d'édition du présent document, sous réserve d'évolution gouvernementale

OFFRES D'ALTERNANCE

Déposez vos offres d'alternance sur :
bsb.jobteaser.com/fr/recruiter_account/job_offers

Nous organisons des sessions de recrutement si nécessaire.

CONTACTS

CAMPUS DIJON

Romain KISSARI
Chargé Relations Entreprises et Recrutement
Tél. +33 (0) 781 153 071
romain.kissari@bsb-education.com

BSB
EESC ESC DIJON-BOURGOGNE
29 rue sambin - 21000 Dijon
Tél. +33 (0) 380 725 900

CAMPUS LYON

Hicham ABDALLAH
Chargé Relations Entreprises et Recrutement
Tél. +33 (0) 749 282 008
hicham.abdallah@bsb-education.com

BSB
EESC ESC DIJON-BOURGOGNE
Immeuble Le Triptyk
37 rue Saint Romain - 69008 Lyon
Tél. +33 (0) 428 297 720

bsb-education.com

BSB BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS
DIJON
LYON
PARIS

CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES
AACSB ACCREDITED
EQUIS ACCREDITED

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : actions de formation

FRANCE compétences
CERTIFICATION enregistrée au RNCP
Titre RNCP de niveau 6 n°35244 : Diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international

04/2022 - Document non-contractuel - Crédits photos : Sensation Web

CCI CÔTE-D'OR Dijon Métropole
dijon
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
UBFC UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
CREASUP BOURGOGNE
FormaSup AIN • RHÔNE • LOIRE La Manufacture de l'Alternance
CAMPUS FRANCE campusfrance.org
cdefm Conférence des Directeurs des Écoles Françaises de Management
CGEDG
agera
EFMD GLOBAL
AACSB Business Education Alliance Member